

SOMMAIRE

[SONDAGE FLASH DEMENAGEMENT](#)

[PRIX ORANGE / PRIX CITRON](#)

[EDITO](#)

[BREVES](#)

[DOSSIER ORDONNANCES](#)

[Comparaison Avant-Après
Les contre-vérités](#)

[Formation des élus et noix d'honneur
Orientations stratégiques : pas d'expert !](#)

SONDAGE FLASH DEMENAGEMENT BEZIERS – COLOMBIERS LA CGT A VOTRE ECOUTE POUR DEFENDRE VOS INTERETS

Comme certains d'entre vous le savent, une étude d'opportunités sur un éventuel regroupement (sur Montpellier ?) des équipes de Béziers et Colombiers, hors maintenance, a été annoncée par la Direction. **Selon des informations officieuses à confirmer, l'horizon annoncé par la Direction est certes de 2021 pour le déménagement éventuel proprement dit mais la décision serait prévue pour mi-2018.**

POUR PARTICIPER AU SONDAGE AVANT LE 12 OCTOBRE [CLIQUEZ ICI](#)

Afin de disposer de données objectives et mesurer les conséquences sur les salariés (temps de transport, mobilité, situation des conjoints, patrimoine immobilier...), la CGT invite fortement l'ensemble des salariés de Béziers et Colombiers concernés à répondre à ce sondage. **Votre réponse est indispensable pour représenter au mieux vos intérêts !**

EDITO ORDONNANCES : UNE POTION AMERE QUI NOUS CONCERNE TOUS

Le dossier de ce numéro concerne les fameuses **ordonnances dites loi Travail** signées en grande pompe le 22 Septembre et qui, soit dit en passant, font désormais **la quasi-unanimité contre elles**. Ce dossier factuel vous permettra de dépasser le traitement superficiel et idéologique des media pour **vous faire votre propre idée sur les textes et leurs conséquences prévisibles au sein de l'UES EDF EN.**

Sur un autre plan, le développement de **l'accueil petite enfance, l'équilibre vie-privée et vie professionnelle, l'égalité hommes-femmes, le développement des activités sociales, la rémunération, la participation et l'intéressement, l'évolution professionnelle et la généralisation du télétravail** sont autant d'exemples de dossiers prioritaires qui guident notre action en cette rentrée sociale chargée.

Dans un contexte de poids accru des accords d'entreprises, des négociations complexes se profilent. **EXPRIMEZ-VOUS, PARTICIPEZ AUX SONDAGES ET FIXEZ LE CAP ! C'est plus que jamais indispensable !**

Bonne rentrée à tous, grands et petits, et bonne lecture !

L'équipe CGT EDF EN

Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !

Essayez la participation et la transparence! www.fixezlecap.com



DOSSIER ORDONNANCES LOI TRAVAIL

LE CONTENU DES ORDONNANCES : AVANT / APRES

Légalisation des licenciements abusifs	Une entreprise florissante à l'étranger pourra licencier
Des condamnations plafonnées pour les licenciements discriminatoires (femmes, handicapés, seniors, syndicalistes...)	Un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail pourra être licencié
Des délais de recours réduits pour empêcher la contestation des licenciements	La mobilité imposée
Plus d'obligation de motiver la lettre de licenciement	Opération minceur sur les obligations de reclassement de l'employeur
L'intérim...en permanence	La possibilité de licencier en cas de cession de l'entreprise
Des CDD...pendant 5 ans ?	Une rupture conventionnelle collective pour se débarrasser de ses salarié-es sans payer les licenciements
La fin du CDI pour les cadres ?	Les salarié-es des petites entreprises sacrifiées
Une période d'essai...sans limite ?	

Le texte intégral des 5 ordonnances Macron est en pièce jointe et vous pouvez vous y référer.



Pour une comparaison complète et exhaustive entre la situation avant et après les ordonnances consultez le site web :

[AVANT / APRES](#)

Il est extrêmement complet et bien fait. Tout est vérifiable dans le texte exhaustif des ordonnances en pièce jointe

QUELQUES CONTRE-VERITES

Seule la CGT s'oppose aux ordonnances Macron

FAUX

Si la CGT a bien été la première à s'opposer fortement aux ordonnances Macron sur la base des textes qui avaient fuité cet été et qui n'ont pratiquement pas bougé depuis, **ce sont aujourd'hui la quasi-totalité des représentants des salariés qui sont opposés à ce texte, y compris les organisations dites réformistes :**

[Article Le Figaro du 26 Septembre](#) : « un risque grave sur la situation des salariés »

[Article Les Echos du 19 Septembre](#) : « le compte n'y est pas »

[Article Europe 1.fr du 4 Septembre](#) : « dispositions inacceptables »

Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !

Essayez la participation et la transparence! www.fixezlecap.com



Les ordonnances simplifient le Code du Travail **FAUX**

Depuis 5 ans les textes se succèdent et se superposent sans aucune simplification ni aucune évaluation de leur efficacité (loi Sapin, Rebsamen, El Khomry, ordonnances Macron...). **Si la loi El KHOMRY, hors décrets, représente 100 pages et 123 articles, les ordonnances représentent 160 pages supplémentaires hors décrets d'application** (vous pouvez le vérifier en pièce jointe)...Le nombre de litiges liées à la mise en place effrénée d'une nouvelle réglementation chaque année est loin de la simplification annoncée et crée surtout des maux de tête aux DRH, syndicalistes et juristes de droit social !

Pour information, la CGT a proposé avec un collectif d'universitaires un code du travail de moins de 400 pages. Celui répond aussi aux nouvelles formes de travail induites par la transition numérique. Cette proposition n'a pas été étudiée sérieusement par les technos du Ministère du Travail.

[Proposition de code du travail 2017](#)

Le pragmatisme c'est de négocier au niveau de l'entreprise **FAUX**

Apparemment fondée, cette affirmation est largement fautive. **L'inversion des normes va en effet multiplier les négociations en entreprise sur des sujets tels que rémunération des heures sup, la prime de 13^{ème} mois ou d'ancienneté qui étaient autrefois mutualisées au niveau de la branche**



Tensions du dialogue social, tendance au dumping social et à la concurrence déloyale, précarisation accrue sont les conséquences prévisibles de cette inversion des normes.

Apparemment, la problématique des travailleurs détachés, réelle et dénoncée par le Président, ne suffisait pas: il a fallu créer la même possibilité de distorsion de concurrence entre entreprises françaises d'un même secteur avec un code du travail par entreprise!

Faciliter le licenciement va créer de l'emploi **FAUX**



Comme souvent, la mémoire est courte. **C'est exactement ce que promettait le Président du CNPF en Juillet 1984, Yvon Gattaz, (tiens, tiens, le papa du Président actuel du MEDEF) chiffrant 471 000 emplois nouveaux en échange de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.** On les attend toujours. Comme d'ailleurs le million d'emplois promis récemment par Pierre Gattaz en échange du CICE. Le fameux pin's qu'il arborait n'est apparemment plus d'actualité et **le CICE a surtout servi à augmenter la distribution de dividendes et la productivité sans impact mesurable sur la création d'emplois.**

Sans une véritable amélioration de la sécurisation des parcours, de la formation professionnelle et de l'efficacité des organismes de placement type pôle emploi, simplifier et rendre bon marché le licenciement entraîne mécaniquement plus de licenciements sans impact sur l'emploi. **La flexisécurité annoncée se limite dans les textes à plus de flexibilité. Le volet sécurité reste un vœu pieu, repoussé aux calendes grecques comme récemment la prise en compte de la pénibilité.**

Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !

Essayez la participation et la transparence! www.fixezlecap.com



PRIX ORANGE / PRIX CITRON

Les prix ORANGE



Animation des réunions de DP

Le changement de Président des réunions DP Paris et Hors Paris est unanimement apprécié par les élus du personnel CGT. Même si des divergences demeurent, et c'est bien normal, **un véritable dialogue social structuré, professionnel et respectueux commence à se mettre en place.** C'est en instaurant ce type de relations sociales, loin du juridisme précédent, que des points d'accord gagnant-gagnant seront trouvés.

Les prix CITRON



EN Services : un simple prestataire ?

Après avoir été mis en concurrence sur le remplacement de composants majeurs sur des parcs dont il assurait l'O&M, **EDF EN Services n'est même plus consulté sur certaines opérations directement confiées à des prestataires externes** (derniers exemples : remplacement génératrice Butte des Fraus, interventions sur Amelécourt, Brissy, Traves, Lérôme...), au détriment d'ailleurs de la sécurité et de la qualité de prestation (cf changement de multiplicateur sur Brissy 5). En outre, l'O&M de plusieurs parcs éoliens n'a pas été confié à EDF EN Services. **Est-ce un choix stratégique de la direction d'EDF EN ? EDF EN Services est-il considéré comme un simple prestataire et non une filiale intégrée ? Quelles sont les conséquences de ces externalisations pour les emplois et l'activité des techniciens de maintenance ?**

Communication projet de déménagement

L'envoi d'un mail anxigène à l'ensemble des équipes de Béziers et Colombiers sans avoir préalablement informé et associé les élus du personnel constitue une erreur grave de méthode. **Cette propension à communiquer en direct est génératrice de divisions, d'incompréhensions et de tensions inutiles.** Elle correspond bien à la philosophie des ordonnances loi Travail qui vise à affaiblir la représentation des salariés. **Elle est malheureusement vouée à l'échec car inefficace.** La consultation sur les orientations stratégiques avec des documents très pauvres fournis aux élus du CE constitue un autre exemple de ce défaut de méthode.

Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !

Essayez la participation et la transparence! www.fixezlecap.com



BREVES

FORMATION DES ELUS ET NOIX D'HONNEUR SUR LA STRATEGIE

Parce que l'efficacité dans la représentation des salariés passe par le travail d'étude des dossiers et la compréhension profonde des enjeux, **la CGT s'est activée pour identifier et proposer des formations à tous les élus, CGT ou non, dès le début de leur mandat.** Cette nécessité est devenue d'une évidence absolue lorsque nous avons entendu au CE de juillet de la **bouche d'une nouvelle élue que "la stratégie de la société ne regarde pas les élus" (Sic...).** La correction n'a pas attendu et l'ordre du jour du CE de Septembre comprenait la "consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise" sans d'ailleurs mentionner la désignation d'un expert externe demandée formellement par la CGT. Le chemin est encore long...

ORIENTATIONS STRATEGIQUES : PAS D'EXPERT !

La loi Rebsamen prévoit 3 consultations annuelles majeures du Comité d'Entreprise: orientations stratégiques et conséquences sur l'emploi, politique sociale et situation économique et financière. **Ces sujets complexes et déterminants sont de la plus haute importance pour les salariés et l'entreprise.** La loi prévoit que le CE puisse demander une expertise externe pour émettre des avis motivés et éclairés. En 2016, l'expertise sur la stratégie, demandée et obtenue par la CGT, a fourni une analyse détaillée, une synthèse globale et des axes d'amélioration qui ont été appréciés de tous les élus (ou presque...). **Ce travail a aussi permis de fournir des pistes de réflexion très intéressantes au Conseil d'Administration, qui les a d'ailleurs suivies en partie** avec par exemple une augmentation de 50% des Capex, une relance du PV et de la croissance interne et externe en France...

Dans l'esprit de « Fixez le Cap », nous vous avons sondé début Septembre sur l'intérêt de ces expertises externe et les résultats sont éloquentes :

APPEL A EXPERTISE EXTERNE	Stratégie et conséquences sur l'emploi	Situation économique et financière	Politique sociale
Favorables	58%	67%	70%
Défavorables	30%	28%	28%
Sans avis	12%	5%	2%

Lors du CE du 21 Septembre, les nouveaux élus, pas encore formés et ne disposant pas encore de recul sur la complexité de ces dossiers et leur responsabilité auprès des salariés, n'ont pas suivi l'avis général des salariés. En effet, à notre grand désespoir, les élus CFE CGC ont à nouveau imité les élus CFDT dans leur vote, empêchant la nomination d'un expert (**Vote contre CFE CGC : 2, CFDT :2 ; Vote pour CGT : 3**). Le volet complexe des conséquences sur l'emploi (en bref la GPEC), insuffisamment développé l'année dernière, constituait pourtant un terrain propice d'expertise externe dans le cadre de la croissance et des optimisations/regroupements à venir...

Bien heureusement, la majorité de l'équipe CGT a été formée, a l'expérience de l'expertise 2016 et accorde donc la plus haute importance aux orientations stratégiques de notre entreprise. **Nous allons donc poser les plus de 80 questions que soulève le seul document présenté par la Direction en 2017, d'une trentaine de pages,** quasi « copier-coller » de celui de 2016, afin d'aborder en particulier le sujet insuffisamment couvert de **l'impact de la stratégie sur l'évolution de nos métiers et de nos emplois.**

La suite au prochain épisode, n'hésitez surtout pas à répondre aux sondages de la CGT, c'est ce qui nous permet de mieux vous représenter, que vous partagiez nos idées ou non !

Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !

Essayez la participation et la transparence! www.fixezlecap.com



VOS CONTACTS SYNDICAUX



Philippe
CHARO



Manuella
BOUBOUNE



Laurent
SMAGGHE

VOS ELUS/RS AU COMITE D'ENTREPRISE



Philippe
CHARO



Manuella
BOUBOUNE



Stéphane
BLAIRON



Delphine
DUTERTRE



Laurent
SMAGGHE



Agnès
ALAMI DRISSI

VOS DELEGUES DU PERSONNEL HORS PARIS



Rémi
BREVOT



Agnès
ALAMI DRISSI



David
RODRIGUEZ



Thibaud
REZNY



Frédérique
PORTRAIT



Jean-René
LAFOND

VOS DELEGUES DU PERSONNEL PARIS



Sandra
HA VAN



Laurent
SMAGGHE



Manuella
BOUBOUNE

Nota Bene : si vous souhaitez **vous désinscrire** de la liste de diffusion de nos newsletters, merci d'adresser un mail à laurent.smagghe@edf-en.com

Avec la CGT, C'est VOUS qui fixez le cap !

Essayez la participation et la transparence! www.fixezlecap.com

